

# De l'officier d'honneur à l'officier de conscience

Autor(en): **Montfort, M.-H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **106 (1961)**

Heft 12

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343084>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— *d'enrichir leur imagination*, en voyant ce qu'il est advenu de dispositions que l'on croyait excellentes, et dont les défauts ne se sont révélés qu'au combat.

Pour en revenir à notre comparaison du début, disons que les anciennes batailles sont aux nouvelles comme la trigonométrie plane par rapport à la trigonométrie sphérique ; il faut bien commencer par étudier la première pour saisir les méthodes adoptées dans la seconde... et aller si possible plus loin sur cette lancée.

Mais ceci ne montre qu'une des possibilités d'utilisation d'un service historique. Il y en a d'autres. Nous avons parlé plus haut de l'augmentation de la dispersion ; nous verrons au cours d'une prochaine étude quelles déductions un service historique pourrait permettre d'en tirer.

Capitaine EMG D. REICHEL

## **De l'officier d'honneur à l'officier de conscience**

### UNE ÉVOLUTION FRANÇAISE

Le 18 juin 1940, la voix du Général de Gaulle s'élevait à Londres. L'appel célèbre retentissait sur les ondes.

Et pour la première fois, l'antagonisme transparaisait entre deux notions jusqu'alors confondues : l'Honneur et la Conscience.

L'officier — que rien ne préparait à ce choix — se trouvait devant le dilemme :

— *Obéissance, discipline, fidélité* aux ordres du Gouvernement légitime, donc *le chemin de l'honneur* tel qu'on le concevait jusqu'alors,

— ou

— *Rébellion, insoumission, indiscipline, désobéissance* aux ordres du Gouvernement légitime, la voie ardue, *choisie par conscience*, à la suite d'un débat intime.

On ne l'a pas assez remarqué : ce drame introduisait notre époque.

\* \* \*

Jusqu'alors, en effet, le devoir était simple.

Le devoir se confondait avec la fidélité et la discipline : l'Honneur commandait l'obéissance aux chefs légitimes, à ceux qui représentaient légalement la volonté nationale.

L'officier ne connaissait pas de problèmes ; il n'avait pas de choix à faire, pas de difficultés de conscience. En obéissant, il savait ne pouvoir démériter ; il savait demeurer fidèle aux notions d'honneur qu'on lui avait inculquées.

Cette soumission muette, parfois douloureuse, avait sa grandeur ; à l'origine de combien d'héroïsmes ne fut-elle pas ? Au travers des siècles, elle marqua toute la vie militaire, de la discipline des armées de Rome à celle des armées blindées.

\* \* \*

L'appel du 18 juin 1940 renverse toutes les notions.

Le Devoir, proclame le chef de la France libre, commande la désobéissance, la rébellion. Les officiers, sous-officiers et soldats sont invités à refuser les ordres de leurs chefs légitimes, à transgresser les consignes que leur donne le Gouvernement légalement constitué. L'officier français doit choisir. Choisir en conscience, alors que rien ne le prépare à le faire.

— *L'Honneur selon les traditions* commandera à d'aucuns la fidélité, l'obéissance.

— *La Conscience* commandera à d'autres la rébellion, le ralliement à la France libre.

Déchirement douloureux, dont les répercussions ne s'apaiseront probablement plus jamais.

\* \* \*

1945.

Les événements ont donné raison — dans le concret — aux officiers de conscience, à ceux qui, 5 ans plus tôt, virent dans la rébellion la voie du Devoir.

Le succès a légitimé leur insubordination, leur choix contre la hiérarchie.

Et les autres ?

Ils seront punis d'avoir cru que l'honneur commandait l'obéissance et la fidélité. Quinze mille d'entre eux seront limogés pour avoir pensé que, dans le doute, l'officier ne pouvait mieux faire qu'obéir à ses chefs légitimes.

« Dieu veuille », écrivait un officier français, « que la France n'ait jamais à se repentir de l'imprudente leçon donnée à son armée. »

\* \* \*

L'appel du 18 juin 1940 a ouvert la voie à l'officier de conscience. Cet officier sait maintenant, vingt ans plus tard, que le Devoir peut parfois résider dans la désobéissance aux chefs légitimes, quand ceux-là ne conduisent pas le Pays dans le chemin *qu'il estime* être celui de l'intérêt national.

La conscience peut ordonner la rébellion.

L'obéissance inconditionnelle aux chefs légitimes peut devenir un crime si la rébellion triomphe.

Toutes les notions si simples, si droites, d'honneur, de discipline, de fidélité, épine dorsale des armées, ont été remises en question dans les drames de la seconde guerre mondiale.

\* \* \*

Comprenons-nous bien. Il ne s'agit pas ici de juger : nous ne nous en reconnaissons pas le droit. Il s'agit de constater des faits, d'expliquer une mentalité, de saisir sous cet éclairage souvent négligé, des événements.

Quand, sur la terre africaine, un général prestigieux se leva pour combattre une politique gouvernementale, qu'il

qualifia, au nom de l'intérêt national, de politique d'abandon, il ne fit que renouveler le geste du général de Gaulle, du 18 juin 1940.

La tentative était-elle folle ? L'échec seul la fit apparaître telle. Si l'on ne considère que ses chances de réussite, elle l'était objectivement moins que celle du 18 juin, tentée et réussie par un général de brigade inconnu, sans armée et sans moyens.

C'est un général d'armée, cette fois, qui, à ses cadres et à ses troupes, reposa le problème du choix de conscience.

Et derrière lui, il avait justement ce précédent glorieux qui avait été légitimé par la réussite et qui avait condamné ceux qui, en demeurant dans l'obéissance et la discipline, avaient cru suivre la seule voie possible du Devoir.

Entre les deux guerres mondiales, semblable tentative eût été inconcevable.

Depuis, il y avait eu l'Appel historique de Londres.

Et l'armée française est aujourd'hui encore l'héritière tragique des sentiments qu'il créa.

\* \* \*

C'est là — parmi d'autres, hélas — un des drames de l'armée française actuelle, un drame dont nous sommes trop peu conscients, car nous ne l'avons pas connu, nous qui jouissons du privilège inestimable d'un devoir qui se confond sans ambiguïté avec l'intérêt national et les ordres de nos chefs. « Rome n'a pas à prendre garde à la colère des légions » aussi longtemps que les centurions peuvent garder *intimement mêlés* en leur âme les notions de discipline et de foi, de conscience et d'honneur.

Capitaine M.-H. MONTFORT

---